

**Journées Européennes
du Patrimoine**



European Heritage Days

Journées européennes
du patrimoine

**Appel à
Récits sur le
Patrimoine
Européen
2023**



Procédure de mise en concurrence en vue de l'octroi de subventions

Participez-vous à un projet consacré au patrimoine culturel européen que vous souhaitez faire connaître à un public européen ? Alors nous aimerions entendre votre histoire !

L'appel à récits sur le patrimoine européen s'adresse aux communautés qui souhaitent partager leur expérience de la préservation et de la promotion du patrimoine européen en vue de mettre au point un projet fondé sur leur récit.

Les organisations éligibles présélectionnées seront invitées à demander une subvention d'un montant maximal de 10 000 EUR pour financer un projet d'intérêt local centré sur des activités.





Qu'est-ce que c'est ?

L'appel à récits sur le patrimoine européen est une initiative de mise en concurrence en vue de l'octroi de subventions, mise en place dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, action conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. Cette initiative vise à mettre en lumière et à renforcer la dimension européenne des travaux entrepris dans le domaine du patrimoine par des communautés patrimoniales en Europe.

Elle a pour objectifs :

- d'encourager les gens à préserver le patrimoine culturel européen, et de renforcer le sentiment d'appartenance à un espace européen commun ;
- de recueillir des témoignages/récits qui permettent de mieux comprendre comment les communautés appréhendent la dimension européenne du patrimoine local ;
- d'identifier et de promouvoir des communautés qui s'occupent du patrimoine en respectant les valeurs européennes et en inscrivant leur action dans une perspective de collaboration à long terme ;
- de récompenser les communautés de leurs efforts ;
- de motiver les communautés et de les encourager à participer aux Journées européennes du patrimoine.

Qui peut participer ?

- Les communautés des Journées européennes du patrimoine des 48 pays participants au programme des JEP en 2023¹ ;
- les lauréats du prix du patrimoine européen/concours Europa Nostra ;
- les sites ayant reçu le label du patrimoine européen.

Tous les candidats doivent avoir accueilli ou organisé un événement au moins au cours des quatre dernières éditions des Journées européennes du patrimoine (c'est-à-dire entre le 17 août 2019 et le 31 octobre 2022).

Les candidats sont aussi censés accueillir ou organiser une manifestation dans le cadre des JEP de 2023.

Comment participer ?

Vous pouvez proposer votre récit et une brève proposition de projet en utilisant le formulaire de candidature en ligne, qui sera disponible du **17 janvier 2023** au **28 février 2023**.

Vous trouverez de plus amples informations sur la page [L'appel à récits sur le patrimoine européen](#).

Veuillez noter que les récits et les propositions de projets doivent être rédigés **en anglais ou en français**.

¹ Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Saint-Siège, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Türkiye, Ukraine, Royaume-Uni.



Quelles sont les dates importantes ?

L'appel à récits, lancé dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, comprend deux parties : l'appel proprement dit et la procédure de demande de subventions.

17 janvier 2023 : lancement de l'appel

Il est possible de soumettre les récits et de brèves propositions de projets en utilisant le [formulaire de candidature en ligne qui sera disponible sur le portail des JEP](#).

28 février 2023 : date limite de présentation des récits et des brèves propositions de projet.

1 - 31 mars 2023 : examen des récits par le comité de présélection.

5 avril 2023 : les entités ayant soumis les 20 récits les mieux notés seront invitées à présenter une demande de subvention détaillée comprenant une proposition de projet globale et une ventilation budgétaire complète.

5 mai 2023 : date limite de présentation des demandes de subventions.

9 mai - 9 juin 2023 : examen des demandes de subventions par le jury européen.

Le jury européen sélectionnera au minimum 10 récits européens remplissant les conditions requises pour recevoir une subvention. Il fera son choix en tenant compte de la proposition de projet globale et du budget ainsi que des critères de sélection et d'attribution.

15 juin 2023 : sélection finale des propositions de projets

Les entités ayant soumis un récit ouvrant droit à une subvention seront averties en juin 2023.

Tous les projets pour lesquels une subvention a été accordée apparaîtront dans le bulletin d'information des JEP ainsi que sur le [site web des JEP](#) et sur les réseaux sociaux.

Les activités prévues dans le cadre des projets devraient être lancées entre le 1er juillet et le 31 octobre 2023 et se terminer à la fin du mois de mars 2024.

Cette brochure n'est qu'un guide d'introduction et n'est pas juridiquement contraignant, ni pour le Conseil de l'Europe, ni pour la Commission européenne.

Les termes et les conditions juridiques de l'appel à récits sur le patrimoine européen 2023 - dont des informations détaillées sur la procédure de mise en concurrence en vue de l'octroi de subventions, les critères d'éligibilité, les critères de présélection pour l'octroi et les critères finals de sélection et d'attribution - figurent sur le site web des JEP : www.europeanheritagedays.com/fr/european-heritage-days-stories



European Heritage Days
Journées européennes
du patrimoine



#EuropeanHeritageDays



YouTube

